

Objet : *RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à Hydraulique Sans Frontières pour des études relatives à l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le village de Kpadapé au Togo*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 116-24 C

objet **RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à Hydraulique Sans Frontières pour des études relatives à l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le village de Kpadapé au Togo**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que l'association Hydraulique Sans Frontières a sollicité Grand Chambéry pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre de la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale.

Le projet a pour objet la réalisation d'études relatives à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Kpadapé au Togo. Les objectifs sont les suivants :

- établir un avant-projet sommaire d'ouvrages permettant d'assurer l'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins des populations concernées,
- réaliser une étude de l'assainissement public et privé adapté à la population et à l'environnement local,
- connaître le type de gestion et de gestionnaire conformes aux réglementations nationales qui seront chargés des infrastructures futures (exploitation et gestion du réseau) et en informer les acteurs locaux,
- définir un cahier des charges de sensibilisation des futurs usagers, adapté au contexte du projet (prix de l'eau, bonnes pratiques d'hygiène, intérêt de l'assainissement).

Pour ce faire, plusieurs activités seront menées :

- inventaire géoréférencé de l'ensemble des forages et des puits avec mesures de la piézométrie (mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine),
- investigations sur certains forages et puits (essais de pompage, analyses d'eau, passages de caméras, diagnostics...),
- étude hydrologique d'une source et de deux rivières avec analyses d'eau,
- diagnostic des ouvrages existants,
- bilan de la ressource en eau disponible.

En cas de besoin, de nouvelles sources seront recherchées :

- données bibliographiques existantes,
- prospection géophysique,
- dimensionnement du réseau d'alimentation en eau potable desservant les 4 villages,
- levé topographique pour implantation des futurs ouvrages,
- diagnostic socio-sanitaire (enquêtes ménages),
- diagnostic de la gestion actuelle du service d'eau, en vue de définir le processus institutionnel futur,
- étude de l'assainissement public et privé pour connaître les besoins globaux et les capacités en termes de gestion et d'entretien. Cette étude permettra de déterminer le type d'assainissement à construire.

Le montant du projet est estimé par Hydraulique Sans Frontières à 168 130 €.

La demande de participation financière faite à Grand Chambéry s'élève à 20 000 €, qui sous réserve de la validation du plan de financement prévisionnel, incluant la participation de l'Agence de l'Eau, versera 10 000 € au démarrage du projet, et le solde après réception du bilan technique et financier.

En cas de réalisation partielle, le versement de la subvention versée par Grand Chambéry sera calculé au prorata des dépenses réelles engagées par l'association.

Pour permettre à Hydraulique Sans Frontières d'obtenir un financement pouvant aller jusqu'à 50 % du montant du projet, Grand Chambéry portera le dossier auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 23 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'attribution d'une aide de 20 000 € à l'association Hydraulique Sans Frontières pour son projet d'études relatives à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Kpadapé au Togo,

Article 2 : **accepte** le portage du projet auprès de l'Agence de l'eau,

Article 3 : **approuve** la convention de partenariat avec l'association Hydraulique Sans Frontières,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir dans cette démarche.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **116-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à Hydraulique Sans Frontières pour des études relatives à l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le village de Kpadapé au Togo
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Convention HSF

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31575H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31575H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024